

### INTRODUCTION

La Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® s'adresse à toute personne désirant compléter sa formation musicale et pédagogique, comme développement personnel et/ou pour préparer et accompagner une activité de professeur de musique.

Le module 2 correspond à la 2<sup>ème</sup> année de Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®.

Nombre d'heures : - 85h de formation réparties dans l'année scolaire  
- 8h d'évaluation  
- 2h de bilan individuel  
- 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h

=> soit un total d'heures de 115h pour le module 2.

### CALENDRIER 2016/2017

Week-end de formation 1 / 22-23 octobre 2016 / Paris-FR  
Week-end de formation 2 / 19-20 novembre 2016 / Paris-FR  
Week-end de formation 3 / 17-18 décembre 2016 / Paris-FR  
Week-end de formation 4 / 21-22 janvier 2017 / Paris-FR  
Week-end de formation 5 / 18-19 février 2017 / Paris-FR  
Week-end de formation 6 / 18-19 mars 2017 / Paris-FR  
Week-end de formation 7 / 13-14 mai 2017 / Paris-FR

Préparation aux contrôles / juillet 2017 (*France - dates et lieux à définir*)  
Contrôles / juillet 2017 (*France - dates et lieux à définir*)  
Stage international d'été / juillet 2017 (*France - dates et lieux à définir*)

### LIEU DE FORMATION

École Carillon – 3 bis rue Godefroy Cavaignac – 75011 Paris

### HORAIRES TYPES DES WEEK-ENDS DE FORMATION (11h/week-end)

Samedi : 16h-21h (4,5 heures de cours)

Dimanche : 9h-12h15 et 13h15-17h (6,5 heures de cours)

### FORMATEUR

Christophe LAZERGES – Diplômé didactique Willems®, Responsable des formations pour la FIW et Directeur de l'École de Musique Ryméa-Lyon 6<sup>ème</sup>

## PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES (hors transport, hébergement et repas)

Frais pédagogiques (préparation aux contrôles, contrôles et stage d'été inclus) :  
=> 1 515€ (1 970€ si prise en charge par un OPCA)

- Le règlement peut-être effectué en plusieurs fois (10 maximum d'octobre à juillet).
- Pour les prises en charge OPCA (Afdas, Uniformation, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

## FRAIS DE GESTION ET COTISATION

À toute inscription s'ajoutent 50€ de frais de gestion et 20€ de cotisation annuelle à la FIW (15€ pour les étudiants sur présentation d'un justificatif).

## CONDITIONS D'ANNULATION

En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursé après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident (sur présentation de justificatif).

Dans le cas contraire, 1/3 du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante ne pourra être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, congrès...).

Dans les deux cas, les frais de gestion et la cotisation annuelle restent acquis à la FIW.

## COÛT PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION DIPLÔMANTE SUR 3 ANS (au 1<sup>er</sup> septembre 2016)

Tarifs pour une prise en charge personnelle (pour une prise en charge AFDAS, Uniformation ou autre OPCA, contacter le secrétariat) / Tarifs indicatifs soumis à de possibles ajustements au cours de la formation / Tarifs hors transport, hébergement et repas

<b>1<sup>ère</sup> année : module 1 (D1) – 107 heures – 1 335 €</b>
- 80h de formation réparties sur l'année scolaire - 6h d'évaluation - 1h de bilan individuel - 1 stage d'été ou 1 congrès international de 20h <u>Coût</u> : 1 265€ (frais pédagogiques) + 50€ (frais de gestion) + 20€ (adhésion FIW)
<b>2<sup>ème</sup> année : module 2 (D2) – 115 heures – 1 585 €</b>
- 85h de formation réparties sur l'année scolaire - 8h d'évaluation - 2h de bilan individuel - 1 stage d'été ou 1 congrès international de 20h <u>Coût</u> : 1 515€ (frais pédagogiques) + 50€ (frais de gestion) + 20€ (adhésion FIW)
<b>3<sup>ème</sup> année : module 3 (D3) – 124 heures – 1 615 € (136 heures-1 815 € si admissible à l'oral)</b>
- 90h de formation réparties sur l'année scolaire - 12h d'évaluation - 2h de bilan individuel - 1 stage d'été ou 1 congrès international de 20h <u>Coût</u> : 1 545€ (frais pédagogiques) + 50€ (frais de gestion) + 20€ (adhésion FIW)  - 1 séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours + 1 session d'examens oraux <u>Coût total si admissibilité à l'oral</u> : 1 615€ (module 3) + 200€ (séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours + session d'examens oraux)

**Fédération Internationale Willems®**  
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON  
Secrétariat : 43 rue des Hériveaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**  
**Organisme de formation n° 82 69 12 756 69.** (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Fédération Internationale Willems® propose quatre types de parcours de formation dont la Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®.

Cette formation s'adresse à toute personne désirant compléter sa formation musicale et pédagogique, comme développement personnel et/ou pour préparer et accompagner une activité de professeur de musique.

1. Sensibilisation à la méthodologie de la proposition pédagogique d'Edgar Willems.
2. Formation au Certificat d'Éducation Musicale Willems®.
- 3. Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®.**
4. Perfectionnement pour les personnes déjà diplômées.

### LE PROGRAMME

Le programme comprend les chapitres suivants :

a. Pour la musicalité :

- Développement auditif complet (qualités du son, mouvements sonores, intervalles, accords de 3 et 4 sons, agrégats et espace intratonal)
- Sens rythmique et métrique, polyrythmie et polymétrie, mouvement corporel et improvisation rythmique
- Culture vocale, chant, acquisition d'un répertoire de chansons, sens mélodique, improvisation libre, modale, tonale et invention mélodique écrite, direction chorale
- Harmonie pratique vocale et instrumentale (piano ou guitare) à 2, 3 ou 4 voix, cadences harmoniques, improvisation harmonique et inventions écrites
- Solfège et dictées rythmiques, mélodiques et harmoniques
- Écoute musicale et lecture sur partition d'orchestre.

b. Pour la pédagogie :

- Cours de psychopédagogie
- Leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique de l'initiation musicale (trois degrés) jusqu'au solfège vivant et aux débuts instrumentaux.

### LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

a. La formation au Diplôme se déroule sur 3 ans sous forme de 7 à 8 week-ends durant l'année scolaire et un stage intensif, soit 115 heures/an en moyenne (selon le module intégré).

b. Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique – piano par exemple, chaîne Hifi et autre matériel pédagogique...)

c. Les formateurs qui dispensent les cours sont titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique.

## LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

L'émargement de feuilles de présence permet de délivrer à la fin de chaque année, une attestation.

Le cursus de formation est jalonné par des contrôles, entre autres en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et les épreuves écrites et orales en fin de 3<sup>ème</sup> année (octroyant le Diplôme Pédagogique d'Education Musicale Willems®).

---

**Fédération Internationale Willems®**  
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON  
Secrétariat : 43 rue des Hériveaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

*Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / SIRET n° 327 237 566 000 77.  
**Organisme de formation n° 82 69 12 756 69.** (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)*

Le texte ci-dessous précise le cadre administratif et institutionnel de la Formation Willems®, adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Internationale Willems® à Ljubljana – Slovénie, le 23 juillet 2015.

La Formation Willems® se déroule sur 3 années pour un total de 320 heures de formation (*hors évaluations et examens*).

### NOMBRE D'HEURES

- 1<sup>ère</sup> année : D1
  - 80 h de formation réparties dans l'année scolaire
  - 6 h d'évaluation
  - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
  - 1 h de bilan individuel
  
- 2<sup>ème</sup> année : D2
  - 85 h de formation réparties dans l'année scolaire
  - 8 h d'évaluation
  - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
  - 2 h de bilan individuel
  
- 3<sup>ème</sup> année : D3
  - 90 h de formation réparties dans l'année scolaire
  - 12 h d'évaluation
  - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
  - 2 h de bilan individuel
  - 1 Session d'examen + Séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours

### CONGRÈS INTERNATIONAUX ET STAGES D'ÉTÉ

Les Congrès Internationaux se déroulent à un rythme tri-annuel. Les années où il n'y a pas de Congrès International, un Stage d'été est organisé par chaque centre de formation à un niveau national.

La session de l'oral de l'examen final du Diplôme aura lieu avant le Stage d'été ou le Congrès International de l'année en cours après un « Séminaire international d'examen final » de 3 ou 4 jours (suivant le nombre de candidats). Ce séminaire comprend la révision et le passage des épreuves pour les candidats admissibles après les épreuves écrites.

Ce « Séminaire international d'examen final » peut se dérouler dans un autre pays que celui du centre de formation habituel du candidat.

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** sera remis aux lauréats à la fin du Congrès International ou du Stage National d'été suivant ce « Séminaire », le stagiaire ayant obligatoirement suivi ce Congrès ou ce Stage.

## VALIDATIONS

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** est décerné aux stagiaires ayant satisfait aux étapes suivantes :

- 3 années de formation, chaque année étant validée par un contrôle, la 3<sup>ème</sup> par un examen final. Les contrôles de D1 et D2, obligatoires, sont considérés comme du contrôle continu en raison notamment des dissertations dont les sujets ne seront plus traités par la suite. Les résultats sont des indicateurs permettant d'adapter les parcours individuels au programme de l'année suivante.
- Les épreuves de l'examen final comprennent 4 parties : un écrit, un oral, une leçon pratique donnée à ses élèves (support vidéo), un entretien avec le jury. Pour passer l'oral, il faut avoir été admissible après les épreuves écrites. Seules 3 insuffisances (note  $\leq 11/20$ ) sont tolérées sur l'ensemble des épreuves pour obtenir le Diplôme, si la moyenne générale de l'examen est supérieure à 14/20.
- 3 Stages : Congrès International ou Stage d'été.
- Présence au minimum à 75% des heures de formation dispensées durant l'année + présence au Congrès International ou au Stage d'été.

Au cours de leur formation, les candidats auront donc suivi soit 1 Congrès + 2 Stages d'été, soit 2 Congrès + 1 Stage d'été. En cas d'absence à l'un ou l'autre des Stages d'été ou Congrès International, le stagiaire devra suivre le prochain Stage ou Congrès à la fin duquel pourra lui être remis le Diplôme.

## DURÉE DE VALIDITÉ

Les candidats ayant plus de 3 insuffisances à l'issue de leur examen conservent les épreuves validées pendant 1 an. Passé ce délai, ils devront repasser l'intégralité des épreuves de musicalité de 3<sup>ème</sup> année pour obtenir le diplôme.

## COÛT DE LA FORMATION

*(TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)*

La participation aux frais pédagogiques liés aux stages et congrès est incluse dans les tarifs annuels d'inscription.

Les frais de voyage et d'hébergement ne sont pas compris dans les tarifs d'inscription. Ils sont à prendre en compte par les participants dès le début de leur formation.

À titre indicatif pour les prochaines promotions à compter du 15 septembre 2015, la participation financière aux 3 années de formation sera de :

- 1<sup>ère</sup> année : ... €\* + 200€ incluant le stage
- 2<sup>ème</sup> année : ... €\* + 350€ incluant le congrès
- 3<sup>ème</sup> année : ... €\* + 400€ incluant le « Séminaire international d'examen final » et le stage ou le congrès.

\* Chaque centre de formation peut avoir un tarif de base différent suivant ses charges propres.

---

**Fédération Internationale Willems®**  
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON  
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**  
**Organisme de formation n° 82 69 12 756 69.** (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

### COORDONNÉES

Madame  Monsieur  **NOM**

Date de naissance  **Prénom**

Adresse

Code Postal  Ville  Pays

Téléphone fixe  Téléphone portable

Adresse mail

Profession

Parcours musical et pratique instrumentale

### INSCRIPTION AUX COURS / FRAIS PÉDAGOGIQUES

Après avoir pris connaissance des différents types de formation, des dates et lieux, présentés dans les documents annexes, j'ai choisi de participer aux cours suivants :

	Frais pédagogiques	
Stage Sensibilisation - 20 & 21 octobre 2016	160 €	(1) (2)
Certificat d'initiation musicale Willems®	1 150 €	(1) (3)
Diplôme pédagogique Willems® - Module 1 / 1 <sup>ère</sup> année (D1)	1 265 €	(1) (3)
Diplôme pédagogique Willems® - Module 2 / 2 <sup>ème</sup> année (D2)	1 515 €	(1)
Diplôme pédagogique Willems® - Module 3 / 3 <sup>ème</sup> année (D3)	1 545 €	(1)
Séminaire international d'examen final ( <i>oraux</i> )	200 €	(1)

(1) Ces tarifs s'entendent hors frais de transport, hébergement et repas

(2) Si participation au stage seul (hors Certificat et Modules)

(3) Frais pédagogiques du Stage Sensibilisation inclus

**COÛT TOTAL DE LA FORMATION**

Inscription aux cours	..... €
Cotisation - Adhésion FIW 2017	20 €
Frais de gestion (Certificat et Modules)	50 € (4)

<b>TOTAL À PAYER</b>	..... € (5)
----------------------	-------------

(4) Pas de frais de gestion si vous ne suivez que le Stage Sensibilisation

(5) Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

**PAIEMENT**

	Stage Sens.	Certificat	D1	D2	D3
1 fois	180 €	1 220 €	1 335 €	1 585 €	1 815 € (6)
<i>paiement à l'inscription</i>					
5 fois		5 x 244 €	5 x 267 €	5 x 317 €	5 x 363 €
<i>paiement à l'inscription + 15 décembre + 15 février + 15 avril + 15 juin</i>					
10 fois		10 x 122 €	138 € + 9 x 133 €	163 € + 9 x 158 €	186 € + 9 x 181 €
<i>paiement à l'inscription + encaissement tous les 15 du mois entre novembre et juillet</i>					

(6) les 200€ supplémentaires pour le Séminaire international d'examen final (oraux) seront à régler après les résultats des examens écrits

**MODE DE PAIEMENT**

Chèques (7)

Espèces

<input type="checkbox"/> Virement Banque Postale	Titulaire du compte : Fédération Internationale Willems		
	Banque : La Banque Postale	Code Banque : 20041	Code Guichet : 01007
	N° de compte : 1594484H038	Clé RIB : 10	BIC : PSSTFRPLYO
	IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810		

Virement PayPal [http://fi-willems.org/monde/paiementsEnLigne\\_newSite.php?lang=fr](http://fi-willems.org/monde/paiementsEnLigne_newSite.php?lang=fr)

(7) Pour le paiement en 5 ou 10 fois par chèques, merci de remettre la totalité des chèques au moment de l'inscription, datés du jour de l'inscription.

DATE

SIGNATURE

**CONTACT**

**Fédération Internationale Willems®**  
Siège : 46 rue Bugeaud - 69006 LYON  
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux - 69008 LYON

Tél : +33 (0)4 72 62 87 38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n°W691063767 / APE N°8559B / SIRET n° 327 237 566 000 77  
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)